



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DU GAZ NATUREL CONSOMMÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE POUR L'ENRICHISSEMENT DES SERRES

cerfa

N°16252\*03

2040-TIC-ERA-S-SD

Dispositions des articles  
L.312-1 et suivants du code des  
impositions sur les biens et les  
services

Régularisation de l'accise sur les gaz naturels au titre de l'exercice clos le	
--	--

SIREN	
Nom / Raison sociale	

Adresse du site consommateur	
------------------------------	--

Référence d'acheminement	
--------------------------	--

Période de facturation		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	O	P	Q
Nombre de jours d'enrichissement dans le mois	Nombre d'heures d'enrichissement par jour	Nombre d'heures d'enrichissement par mois (Plafond annuel 3 500 h)	Quantités exonérées au titre de la production de CO2 pour l'enrichissement des serres (kWh)	Gaz consommé et facturé (kWh)	Quantités de gaz consommées par la cogénération pour la production d'électricité (kWh)	Quantités de gaz utilisées par la cogénération pour la production d'électricité (kWh)	Total des quantités de gaz exonérées (kWh)	Quantités de gaz taxables (kWh)	Montant total d'accise hors majoration d'accise ZNI sur les gaz naturels dû (hors TVA incidente) (en €)	Montant total d'accise hors majoration d'accise ZNI sur les gaz naturels payé (hors TVA incidente) (en €)	Différence	Montant total de la majoration d'accise ZNI sur les gaz naturels dû (hors TVA incidente) (en €)	Montant de la majoration d'accise ZNI sur les gaz naturels payé (hors TVA incidente) (en €)	Montant de la majoration d'accise ZNI sur les gaz naturels payé (hors TVA incidente) (en €)	Différence		
Mois	Année	Déterminé par l'opérateur	Déterminé par l'opérateur dans la limite des plafonds	A x B	C x (c) (Remplir le cadre en bas de page)	D'après factures du fournisseur NB : F + G = E	D'après les compteurs	D'après les compteurs	G x (b) / 100 (Remplir le cadre sur la cogénération)	Si D + H > E Alors I = E Si D + H < E Alors I = D + H	E - I	J / 1000 x tarif de la taxe*	Figurant sur les factures	K - L	J/1000 x tarif de la majoration d'accise ZNI**	Figurant sur les factures	O - P
Janvier																	
Février																	
Mars																	
Avril																	
Mai																	
Juin																	
Juillet																	
Août																	
Septembre																	
Octobre																	
Novembre																	
Décembre																	
TOTAL																	
												Régularisation** de l'accise hors majoration ZNI		Régularisation** de la majoration d'accise ZNI			

\*Le tarif de la taxe est fixé chaque année par décret :

Tarif 2024 : 16,37 €/MWh

Tarif du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh

Tarif hors majoration d'accise ZNI à compter du 01/08/2025 : 10,54 €/MWh

Tarif de la majoration d'accise ZNI  
À compter du 01/08/2025 : 4,89 €/MWh

\*\* Si le total des colonnes M ou Q est nul : vous avez correctement acquitté l'accise sur les gaz naturels (majoration d'accise sur les gaz naturels compris).  
Si le total des colonnes M ou Q est négatif : demande de remboursement à effectuer sur votre déclaration de TVA.  
Si le total des colonnes M ou Q est positif : taxe complémentaire à acquitter auprès de l'administration fiscale (à déclarer sur votre déclaration de TVA).

Heures d'enrichissement maximales par jour	
Janvier	9
février	10
mars	12
avril	13,5
mai	15,5
juin	16
juillet	15,5
août	14
septembre	12,5
octobre	11
novembre	9
décembre	8
Plafond annuel	3 500 heures

Éléments de calcul des quantités exonérées		
S	Surface des serres en hectares (déterminée par l'opérateur)	
b	Besoin en CO2 (en kg par hectare et par heure)	65
Pc	Pouvoir calorifique du gaz naturel (en kWh/m3)	12
h	Durée d'enrichissement mensuelle (d'après colonne C)	
k	Masse de CO2 obtenue par combustion d'1 m3 de gaz (en kg)	2
(c)	Détermination des quantités exonérées (en kWh) (S x b x Pc / k)	

Coefficient d'exonération en % Total I / total E x 100	
---	--

Renseignements sur la cogénération (le cas échéant)	
(a) Part de gaz servant à produire de la chaleur en %	
(b) Part de gaz servant à produire de l'électricité en %	

NB : (a) + (b) = 100

Date de mise en service de la cogénération	
--	--